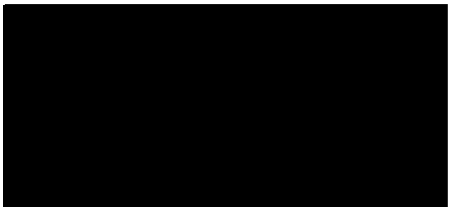


États financiers

**Fondation du Club de hockey Canadien pour
l'enfance**

30 juin 2017



Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de la
Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance [la «Fondation»], qui comprennent le bilan au 30 juin 2017, et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

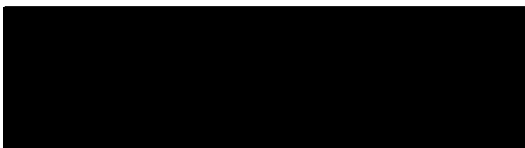
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, à l'actif à court terme et à l'actif net.



Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure d'auditer l'exhaustivité des produits mentionnés au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance au 30 juin 2017 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.



Montréal, Canada
Le 6 novembre 2017



Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Bilan

Au 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 068 451	1 487 113
Placements <i>[note 3]</i>	4 438 571	3 771 301
Apports et intérêts à recevoir <i>[note 4]</i>	255 592	186 069
Sommes à recevoir de l'État	109 672	65 393
Inventaire destiné aux encans	43 162	23 002
Dépôts et autres frais payés d'avance	122 937	75 617
	<u>7 038 385</u>	<u>5 608 495</u>
Passif et actif net non affecté		
Créditeurs <i>[note 4]</i>	481 623	144 463
Revenus reportés	128 300	266 200
	<u>609 923</u>	<u>410 663</u>
Actif net		
Actif net non affecté	<u>6 428 462</u>	<u>5 197 832</u>
	<u>7 038 385</u>	<u>5 608 495</u>

Engagements *[note 7]*

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Apports [notes 4 et 5]	1 655 221	1 100 731
Revenus de loteries	3 287 479	2 445 507
Revenus d'événements promotionnels – Collecte Tierce Partie [note 4]	759 319	643 691
Revenus du tournoi de golf du Club de hockey Canadien [notes 4 et 5]	299 720	418 666
Revenus publicitaires [projet Bleu Blanc Bouge]	254 295	241 265
Revenus d'encans silencieux [note 4]	272 723	272 159
Revenus d'encans golf	166 519	139 548
Revenus d'événements promotionnels – Collecte Interne	151 344	70 158
Revenus de la soirée [redacted]	62 197	58 762
Revenus du Radio Téléthon	77 368	84 059
Apports affectés aux activités de charité [note 5]	35 844	78 107
Revenus Attachez à ma cause	—	19 333
	7 022 029	5 571 986
Charges [note 4]		
Frais d'administration [note 5]	706 162	585 236
Frais de loteries	2 274 007	1 623 977
Frais d'événements promotionnels – Collecte Tierce Partie	420 902	292 065
Activités de charité [note 5]	229 313	237 723
Frais d'encans	200 468	201 870
Frais du tournoi de golf du Club de hockey Canadien [note 5]	192 620	274 874
Frais d'événements promotionnels – Collecte Interne	29 643	8 314
Frais du Radio Téléthon	22 410	16 248
Frais d'encans golf	7 530	24 972
Frais Attachez à ma cause	—	28 656
	4 083 055	3 293 935
Excédent des produits sur les charges avant dons de charité et revenus (pertes) de placement	2 938 974	2 278 051
Revenus (perte) de placements [note 3]	502 138	(11 072)
Excédent des produits sur les charges avant dons de charité	3 441 112	2 266 979
Dons de charité		
Don [projet Bleu Blanc Bouge] [note 4]	1 345 216	1 326 224
Dons	865 266	1 100 217
	2 210 482	2 426 441
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 230 630	(159 462)
Actif net au début de l'exercice	5 197 832	5 357 294
Actif net à la fin de l'exercice	6 428 462	5 197 832

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 230 630	(159 462)
Perte (gain) non réalisé sur variation de la juste valeur des placements	(345 528)	117 472
Gain sur disposition de placements	(69 745)	(21 332)
Variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des apports et intérêts à recevoir	(69 523)	553 080
Diminution (augmentation) des sommes à remettre à l'État	(44 279)	58 353
Augmentation de l'inventaire	(20 160)	(23 002)
Augmentation des dépôts et autres frais payés d'avance	(47 320)	(73 033)
(Diminution) augmentation des créditeurs	337 160	(115 560)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(137 900)	72 555
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	833 335	409 071
Activité d'investissement		
Disposition (acquisition) nette de placements	(251 998)	17 907
Flux de trésorerie lié à l'activité d'investissement	(251 998)	17 907
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	581 337	426 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 487 113	1 060 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 068 451	1 487 113

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017

1) Constitution et objectif de la fondation

La Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance [la «Fondation»] a été constituée le 3 août 2000 en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes et dûment prorogée le 6 octobre 2014 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fondation est enregistrée en tant qu'organisme de bienfaisance. L'objectif de la Fondation est de venir en aide aux enfants dans le besoin et aux enfants défavorisés du Québec en attribuant des ressources financières dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2) Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada, et comprend les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. La totalité des montants reçus pour des activités de charité futures sont considérés comme apports affectés à des charges d'exercices futurs. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Équivalents de trésorerie

Les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont le solde fluctue d'un montant positif à un découvert, sont présentés à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides rapidement convertibles en des montants connus de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Un placement ne sera en général assimilé à des équivalents de trésorerie que s'il a une échéance proche, soit environ trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Placements

i) Comptabilisés à la juste valeur

Les placements comptabilisés à la juste valeur représentent les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, de même que les placements dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres désignés par la Société comme étant évalués à la juste valeur. Les placements doivent être désignés lorsqu'ils sont initialement comptabilisés. Dans le cas d'un instrument de capitaux propres évalué à la juste valeur parce qu'il était coté sur un marché actif, cette désignation peut être effectuée au moment où l'instrument cesse d'être coté sur un marché actif. Cette désignation est irrévocable. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des produits et des charges. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ou à la cession de ces titres sont comptabilisés dans l'état des produits et des charges au cours de la période à laquelle ces coûts sont engagés.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017

Inventaire destiné aux encans

Les inventaires destinés aux encans sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût d'acquisition.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Les apports reçus sous forme de biens et de services sont constatés à la fois à titre de revenus et de dépenses à leur juste valeur marchande dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus, lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et que ces biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation car autrement ils auraient dû être achetés par la Fondation. Ils sont inclus aux postes Apports affectés aux activités de charité et Revenus du tournoi de golf du Club de hockey Canadien pour les produits et aux postes Administration, Activités de charité et Frais du tournoi de golf du Club de hockey Canadien pour les charges.

Impôts sur les bénéfiques

La Fondation est un organisme de bienfaisance et est considéré comme une entité exemptée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en autant que les lois et règlements fiscaux applicables soient respectés.

Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des apports et intérêts à recevoir et des placements. Les passifs financiers se composent des créditeurs.

ii) Dépréciation

S'il existe des indications d'une possible dépréciation, la Fondation doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de ces actifs financiers. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan;
- la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, déduction faite de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017

3) Placements

	2017	2016
	\$	\$
Titres et fonds à revenus fixes	2 063 648	1 641 808
Titres de capitaux propres cotés sur un marché actif	2 374 923	2 129 493
	<u>4 438 571</u>	<u>3 771 301</u>

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Intérêts sur placements	12 219	11 938
Dividendes	74 646	73 130
Gain sur disposition de placements	69 745	21 332
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur variation nette de la juste valeur des placements	345 528	(117 472)
	<u>502 138</u>	<u>(11 072)</u>

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017

4) Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué certaines transactions avec des sociétés apparentées ayant des administrateurs communs. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les sociétés apparentées.

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Apports	5 325	7 700
Revenus du tournoi de golf du Club de hockey Canadien	2 175	3 000
Revenus d'événements promotionnels – Collecte Tierce Partie	—	1 400
	<u>7 500</u>	<u>12 100</u>
Charges		
Administration	482 728	427 270
Activités de charité	161 644	166 846
Frais de loteries	54 314	35 484
Frais d'événements promotionnels – Collecte Tierce Partie	23 944	8 473
Frais du tournoi de golf du Club de hockey Canadien	19 111	2 908
Frais d'événements promotionnels – Collecte Interne	13 198	4 961
Frais du Radio Téléthon	4 956	1 037
Frais d'encans	2 391	40 005
Frais d'encan golf	1 202	6 672
Don [projet Bleu Blanc Bouge]	3 457	2 886
	<u>766 945</u>	<u>696 542</u>

Au 30 juin 2017, les apports à recevoir incluent des montants à recevoir de ces sociétés apparentées totalisant 29 344 \$ [31 744 \$ en 2016]. De plus, les créiteurs incluent des montants à payer à ces sociétés apparentées totalisant 248 959 \$ [4 522 \$ en 2016].

5) Échanges et dons reçus sous forme de biens et de services

Au cours de l'exercice, la Fondation a fait des échanges sous forme de biens et de services dans le cadre du tournoi de golf du Club de hockey Canadien, lors d'activités de charité et pour certains apports totalisant 84 641 \$ [177 915 \$ en 2016].

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017

6) Gestion du capital et objectifs

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Fondation sont les suivants :

Préserver la capacité de la Fondation de poursuivre son exploitation afin de consacrer ses ressources pour procurer un avenir meilleur et en santé aux enfants dans le besoin et de favoriser un mode de vie sain et physiquement actif chez les jeunes.

Maintenir un solde positif de ses fonds supérieur à 2,5 millions.

La Fondation détermine le montant du capital proportionnellement au risque. Elle gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Conformément à la pratique répandue dans son secteur, la Fondation s'appuie sur le bilan et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net pour le suivi de son capital.

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation verse, au cours d'un exercice donné, à des activités de bienfaisance ou sous forme de dons à des donataires reconnus, un minimum de 3,5 % de la valeur des biens à titre d'investissements dans des placements conformément aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation était conforme aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu aux 30 juin 2017 et 2016.

7) Engagements

Au 30 juin 2017, la Société s'était engagé auprès de fournisseurs pour un montant maximal de 2 855 000 \$ relativement à la construction et la livraison d'une patinoire pour la ville de Trois-Rivières et d'une patinoire pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville dans le cadre de son projet Bleu Blanc Bouge.

8) Instruments financiers – risques et incertitudes

Risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Fondation est exposé.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque en raison des crédettes et engagements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses titres et fonds à revenus fixes qui exposent la Fondation à un risque de juste valeur.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017

Risques de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Certains actifs financiers sont libellés en dollars américains, et par conséquent, exposés au risque de change. Le tableau suivant présente un résumé des actifs et des passifs financiers libellés en dollars américains.

	2017 \$ US	2016 \$ US
Trésorerie	67,143	23 061
Placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif	546,629	590 680
	<u>613,772</u>	<u>613 741</u>

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses affaires, la Fondation évalue régulièrement la situation financière de ses débiteurs et examine l'historique de crédit pour tout nouveau débiteur. Elle établit la provision pour mauvaises créances en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. La Fondation croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime, en raison de la diversité de ceux-ci et de leurs secteurs d'activité. Au 30 juin 2017, deux clients représentaient 45 % des apports et intérêts à recevoir de tiers non liés [quatre clients représentaient 82 % des apports et intérêts à recevoir de tiers non liés au 30 juin 2016].

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif.